



**Mise aux normes des fosses septiques existantes :  
guide complet du propriétaire**

Avec le temps, les normes environnementales et les technologies évoluent, rendant parfois les installations septiques existantes obsolètes ou non conformes. Que ce soit pour préserver la qualité de l'eau, respecter la réglementation québécoise ou augmenter la valeur de sa propriété, la mise aux normes d'une fosse septique existante est souvent nécessaire. Ce processus implique une planification rigoureuse, la constitution d'un dossier complet, le recours à des professionnels compétents et le respect des étapes administratives et techniques.

### **1. Pourquoi mettre aux normes sa fosse septique ?**

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles un propriétaire décide ou est obligé de moderniser son installation septique :

- Non-conformité réglementaire : les installations plus anciennes peuvent ne plus répondre aux exigences du Règlement Q-2, r.22 ou des règlements municipaux.
- Risques environnementaux : un système défaillant peut contaminer les eaux souterraines, les puits, les lacs ou les rivières.
- Valorisation du bien immobilier : une installation septique conforme augmente la valeur de la propriété et facilite sa vente.
- Obligations légales lors d'une transaction : lors de la vente d'une résidence, il peut être exigé que la fosse septique soit aux normes.

### **2. Les premières étapes : évaluation et planification**

1. Évaluation de l'installation existante : faites inspecter votre fosse septique et votre champ d'épuration par un professionnel (ingénieur, technologue ou inspecteur) afin d'identifier les problèmes, les bris et les points non conformes.
2. Étude de sol et percolation : une nouvelle étude de sol peut être nécessaire pour déterminer la perméabilité, la capacité d'infiltration et la composition du terrain. Ces données orienteront le choix de la nouvelle installation.
3. Détermination des besoins : selon les caractéristiques du site, la taille de la résidence et les normes en vigueur, déterminez le type d'installation conforme à réaliser (fosse septique classique, fosse avec champ surélevé, système avancé de traitement, etc.).

### **3. Constituer un dossier complet**

La mise aux normes d'une fosse septique implique souvent de soumettre un dossier aux autorités compétentes :

- Plan et devis préparés par un professionnel : un ingénieur ou un technologue spécialisé en assainissement autonome produira les plans détaillés de la nouvelle installation, les spécifications techniques et la liste des matériaux.
- Étude de sol et rapport technique : intégrez au dossier le rapport d'étude de sol, les tests de percolation et toute autre donnée justifiant le choix du système.
- Informations sur la propriété : fournissez une copie du certificat de localisation, des informations sur la résidence (nombre de chambres, superficies), ainsi que l'historique de l'installation septique existante.
- Formulaires municipaux et provinciaux : remplissez les formulaires requis par la municipalité et, si nécessaire, par le ministère de l'Environnement. Le dossier doit démontrer que la nouvelle installation répond aux exigences du Règlement Q-2, r.22 et autres normes applicables.

#### **4. Obtenir les permis et autorisations**

Avant de procéder aux travaux, vous devrez obtenir :

- Permis municipal : présentez votre dossier complet à votre municipalité. Celle-ci vérifie la conformité de votre projet et émet un permis si tout est conforme.
- Approbation du ministère de l'Environnement : dans certains cas, surtout si votre propriété est située près d'un cours d'eau, dans une zone sensible ou si l'installation est complexe, vous pourriez avoir besoin d'une autorisation additionnelle du ministère.
- Respect des délais : les processus d'approbation peuvent prendre plusieurs semaines. Anticipez ces délais dans votre planification.

#### **5. Sélectionner les professionnels à consulter**

- Ingénieur ou technologue spécialisé : ils sont essentiels pour réaliser l'étude de sol, concevoir le nouveau système et produire les plans. Leur expertise garantit que l'installation respectera les normes.
- Entrepreneur agréé en installation septique : un entrepreneur certifié, familier avec les normes québécoises, assurera la mise en œuvre des travaux selon les règles de l'art.
- Inspecteur indépendant : un inspecteur peut contrôler la qualité des travaux, vérifier la conformité et émettre un rapport final, qui pourra être utile en cas de revente de la propriété.

#### **6. Les différentes options de mise aux normes**

La mise aux normes ne se limite pas à remplacer une fosse vétuste par une neuve. Vous pouvez envisager :

- Champs d'épuration surélevés : si votre sol est peu perméable ou saturé, un champ surélevé avec du remblai filtrant peut améliorer la filtration des eaux usées.
- Systèmes avancés de traitement : des technologies plus performantes (filtres compacts, biofiltres, systèmes à membranes) améliorent la qualité de l'effluent, réduisant les risques environnementaux.
- Remise à neuf partielle : dans certains cas, seule une partie du système doit être remplacée (champ d'épuration, conduites défectueuses), diminuant ainsi les coûts.

#### **7. Durée et coûts des travaux**

Le temps et les coûts varient considérablement selon :

- La complexité de l'installation : un système septique classique peut être plus rapide et moins coûteux qu'un système avancé.
- La topographie du terrain : un terrain en pente, rocheux ou argileux complexifie les travaux.
- Les matériaux et la main-d'œuvre : le choix des matériaux (béton, polyéthylène, etc.) et la qualité de la main-d'œuvre influent sur le prix.

En général, un projet de mise aux normes peut coûter plusieurs milliers à dizaines de milliers de dollars. Sollicitez plusieurs soumissions auprès d'entrepreneurs qualifiés pour comparer les prix.

#### **8. Financements, subventions et aides**

Certaines municipalités ou MRC offrent des subventions, prêts à taux réduit ou programmes incitatifs pour encourager la mise aux normes des installations septiques. Informez-vous auprès des autorités locales ou consultez les programmes gouvernementaux. Un tel soutien financier peut réduire considérablement le fardeau économique de la modernisation.

## **9. Réalisation des travaux et suivi**

Une fois les autorisations obtenues et les professionnels choisis, les travaux peuvent débuter :

1. Excavation et retrait de l'ancienne fosse : l'entrepreneur commencera par retirer l'installation existante (fosse septique, champ d'épuration) et excavera le sol pour préparer la nouvelle configuration.
2. Installation du nouveau système : mise en place de la nouvelle fosse, des conduites et du champ d'épuration ou du système avancé choisi. Les matériaux filtrants, le gravier, le sable ou tout autre composant seront ajoutés selon les plans approuvés.
3. Contrôles et inspections : une inspection municipale ou provinciale peut être exigée avant de recouvrir le champ d'épuration. Cette étape garantit que l'installation a été réalisée conformément aux plans et règlements.
4. Remblayage et finition paysagère : une fois l'inspection validée, le remblayage final est effectué. Vous pouvez ensuite réaménager la surface (gazon, couvre-sol) en évitant les plantations à racines profondes.

## **10. Entretien, garanties et durabilité**

Une fosse septique mise aux normes demeure un investissement important. Pour en préserver la valeur et assurer sa longévité :

- Entretien régulier : vidangez la fosse selon les recommandations (tous les 2 à 3 ans environ), nettoyez les filtres et surveillez le drainage du champ d'épuration.
- Inspections périodiques : faites vérifier l'état de votre installation par un professionnel tous les 5 à 10 ans, ou plus fréquemment si vous suspectez un problème.
- Garanties et assurances : conservez les documents liés à l'installation, aux inspections et aux entretiens. Certains entrepreneurs offrent des garanties sur la main-d'œuvre ou sur les composantes du système.

## **11. Communication avec la municipalité et le voisinage**

La mise aux normes d'un système septique peut parfois soulever des questions auprès des voisins, notamment si les travaux sont d'envergure :

- Informer son voisinage : expliquez les travaux prévus, la durée et les mesures prises pour réduire le bruit, la poussière ou les perturbations.
- Respecter les lignes de propriété et les distances réglementaires : assurez-vous que la nouvelle installation ne contrevient pas aux limites de propriété, aux marges de recul ou aux zones de protection de l'environnement.

## **12. Conclusion**

La mise aux normes d'une fosse septique existante est un processus encadré, technique et administratif, qui vise à assurer la protection de l'environnement, le respect des réglementations et la durabilité de votre installation. En préparant un dossier complet, en faisant appel à des professionnels compétents, en obtenant les autorisations nécessaires et en choisissant des solutions techniques adaptées à votre terrain, vous garantissez un résultat conforme et pérenne. Bien que ce projet représente un investissement, il constitue une garantie de tranquillité d'esprit, de valorisation de votre propriété et de préservation des ressources en eau pour les générations futures.